



Mai
2021

Le développement agricole palestinien : nouvelles trajectoires de l'eau et bouleversements fonciers

Par Jeanne Perrier

Jeanne Perrier

Jeanne Perrier est docteure en science politique, spécialisée dans la gouvernance de l'eau dans les territoires palestiniens.

Le développement agricole et la maîtrise des ressources en eau ont une importance primordiale dans le processus de formation étatique palestinien tel qu'envisagé par l'Autorité palestinienne (AP) et les acteurs internationaux impliqués. Les stratégies nationales agricoles construisent l'image d'une agriculture en perdition qui doit retrouver sa grandeur par le biais d'investissements, de modernisation, et d'une transformation profonde. Le développement des ressources en eau est invoqué comme « solution » pour réaliser cette vision productiviste de l'agriculture. Sa mise en œuvre passe à la fois par des projets de développement financés par l'aide internationale, mais également par des initiatives individuelles palestiniennes. Cependant, cette vision du développement portée par différents acteurs engendre non seulement un changement de la tenure de l'eau, mais aussi des bouleversements importants de la tenure foncière. On entend par « tenure » la relation, définie de façon légale ou coutumière, qui lie un individu ou un groupe d'individus à une ressource¹.

Cet article s'appuie sur le concept de « coproduction » de l'ordre social et de l'ordre naturel de Sheila Jasanoff². Nous considérons que le discours scientifique concernant la gestion des ressources en eau et l'agriculture influence la manière dont nous nous représentons l'eau, et il est à son tour enchevêtré dans un ensemble de pratiques sociales qui influencent sa construction. Il apparaît donc nécessaire d'analyser les stratégies agricoles et de l'eau comme des énoncés scientifiques tels que définis par Bruno Latour³, c'est-à-dire des discours construits et renforcés par différents acteurs dont l'analyse permet de mettre en lumière l'ordre naturel et l'ordre social privilégié par ces derniers.

Afin de comprendre les transformations profondes à l'œuvre dans les Territoires palestiniens, cet article propose d'analyser l'interaction entre la tenure de l'eau et la tenure foncière à l'aune des politiques de développement agricole. Pour ce faire, nous nous appuyons sur l'exemple des projets de réutilisation des eaux usées traitées, qui se sont accrus ces dernières années. Ces derniers ont pour objectif d'accroître la part de l'agriculture irriguée dans l'économie palestinienne, mais ils supposent des transformations importantes dans la gestion foncière et des ressources en eau qui bouleversent à leur tour l'organisation sociale des territoires investis. Enfin, nous examinerons le cas d'investissements privés dans le forage de puits modifiant les droits d'accès à l'eau, et entraînant une nouvelle organisation foncière autour de ces puits. Cet article et les résultats qui y sont présentés s'appuient sur un travail de terrain en Cisjordanie pendant lesquels ont été menés des entretiens avec divers acteurs palestiniens (agriculteurs, ingénieurs, représentants locaux) et internationaux. Ce travail se fonde également sur une analyse de différents documents : stratégies nationales et sectorielles palestiniennes, rapports et documents stratégiques de bailleurs de fonds, ainsi que des documents de projets.

Liens entre la tenure foncière et la tenure de l'eau

L'eau, considérée comme un flux, circule à travers différents espaces et entre en interaction avec différents utilisateurs, humains ou non. Les changements de trajectoires de ce flux affectent alors les utilisateurs qui s'approprient les ressources en eau ou en perdent l'accès. La possibilité d'irriguer ou non une terre peut donc avoir des conséquences sur la tenure foncière.

L'eau façonne les espaces qu'elle traverse et son appropriation constitue une modalité importante

1. Stephen Hodgson, *Exploring the Concept of Water Tenure*, Rome, Food and Agriculture Organization of the United Nations, "Land and Water Discussion Paper", 2016.

2. Sheila Jasanoff, *States of Knowledge*, London, Routledge, 2004.

3. Bruno Latour, *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte, 1987.

des processus de territorialisation, que nous définissons comme étant toute opération menée par « un individu ou un groupe pour influencer, altérer, ou contrôler des objets, des individus, et des relations en délimitant et en affirmant un contrôle sur un espace géographique⁴ ». Suivre les différentes trajectoires matérielles de l'eau, réelles ou potentielles, permet notamment d'étudier les interactions de ces flux avec les espaces qu'ils traversent et la manière dont ils sont gérés. Ainsi est perceptible l'enchevêtrement de la tenure de l'eau et de la tenure foncière, tout comme les processus de territorialisation engendrés par les changements de tenures. L'analyse de la diversité de ces interactions entre foncier et ressources en eau doit tenir compte du pluralisme juridique existant dans les Territoires palestiniens occupés.

Les processus de territorialisation appréhendés par les trajectoires de l'eau

Plusieurs conceptualisations des trajectoires de l'eau permettent de rendre compte du cycle hydrologique et des interactions des flux d'eau avec différents acteurs et espaces. Bruce Lankford propose une liste de seize trajectoires potentiellement empruntées par une goutte d'eau dans un système d'irrigation, mais uniquement d'un point de vue hydraulique⁵. Cette première analyse permet d'intégrer la multitude de trajectoires potentielles à considérer lorsqu'un projet, une stratégie ou un acteur décide d'effectuer un changement dans le système d'irrigation.

Les trajectoires matérielles de l'eau s'inscrivent dans un contexte social, économique et politique qui influence la gouvernance de l'eau⁶. Plusieurs trajectoires de cette ressource coexistent et permettent de caractériser les interactions : les trajectoires institutionnelle, sectorielle, et spatiale⁷. La trajectoire institutionnelle désigne le flux matériel de l'eau circulant à travers différentes institutions humaines chargées de sa gestion sur le terrain, la trajectoire sectorielle comprend les différentes utilisations faites de l'eau, qu'elles soient domestiques, industrielles ou agricoles. Quant à la trajectoire spatiale, elle renvoie aux chemins parcourus par l'eau, en surface ou en souterrain, et permet ainsi d'étudier les interactions entre tenure foncière et tenure de l'eau. Suivre la trajectoire spatiale de l'eau rend compte des différents réseaux d'acteurs qu'elle traverse et des intérêts qu'elle fédère ou oppose sur des territoires, qui sont aussi des lieux de stratégies d'habitation, de résistance, ou encore de subsistance, mais également de construction étatique.

La construction étatique palestinienne s'inscrit au sein d'espaces dans lesquels se trouvent différents acteurs qui interagissent avec eux. Il ne s'agit donc pas seulement d'étudier les espaces comme un révélateur de pouvoir, mais de s'intéresser également aux enjeux de contrôle de ces derniers et des ressources qu'ils contiennent, et donc aux interactions qu'ils entretiennent avec les différents acteurs. Ainsi, les transformations de la tenure de l'eau, *via* des stratégies d'appropriation diverses, participent à ces processus de territorialisation en affectant la tenure foncière, et inversement. Il faut alors comprendre comment les transformations agricoles et de gouvernance de l'eau se matérialisent et quelles sont leurs conséquences socio-politiques sur les territoires concernés.

Les bailleurs de fonds ont également participé à ce processus de territorialisation étatique, souvent

4. Robert D. Sack, « Human Territoriality: a Theory », *Annals of the Association of American Geographers* 73, n° 1, 1983, p. 55-74.

5. Bruce Lankford, *Resource Efficiency Complexity & the Commons*, London, Routledge, 2013.

6. Julie Trottier, « Harnessing the commons to govern water as a flow », *AFD Research Papers Series*, n° 76, 2018.

7. Julie Trottier, Anaïs Rondier, et Jeanne Perrier, « Palestinians and Donors Playing with Fire: 25 Years of Water Projects in the West Bank », *International Journal of Water Resources Development*, 26 juin 2019, p. 1-25.

de façon inconsciente, en mettant en compétition différentes stratégies agricoles et différents acteurs pour l'appropriation des ressources en eau et du foncier⁸. En Cisjordanie, cela se matérialise notamment à travers la mise en œuvre de projets en zone C, sous contrôle militaire et civil israélien, pour étendre la territorialisation étatique, et plus récemment, par la construction d'infrastructures de traitement des eaux usées qui permettent l'appropriation de grandes quantités d'eau avec une redistribution changeant la structure sociale des espaces concernés. La figure 1 présente une cartographie des stations d'épuration, construites ou en projet, répertoriées selon leur statut de fonctionnement et leur capacité de traitement.

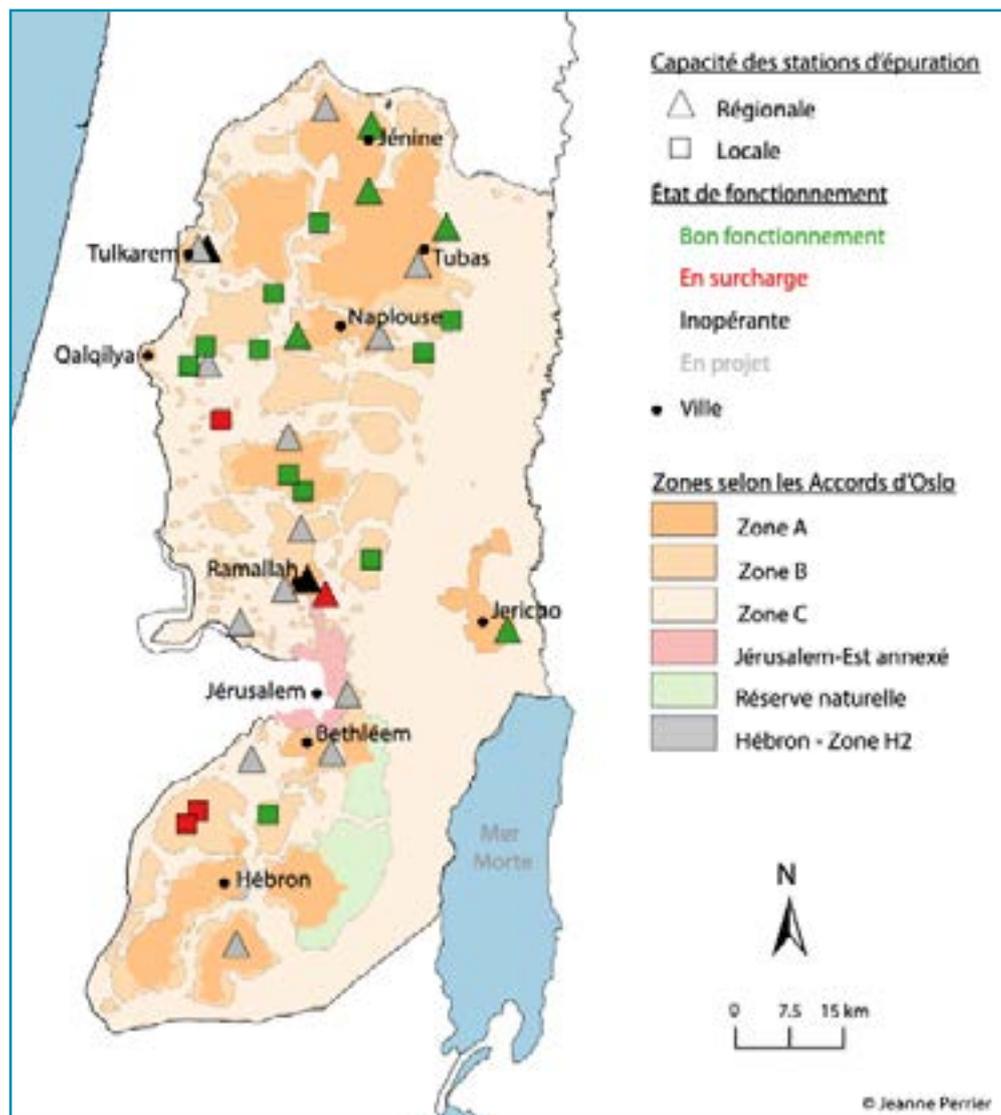


Figure 1 : Carte des infrastructures pour la gestion et le traitement des eaux usées provenant des zones d'habitations palestiniennes⁹. Réalisation : Jeanne Perrier.

8. Klervi Fustec, « From Domestic Water to Agricultural Water: How Do Donors Contribute to the Water Crises in the Occupied Palestinian Territories? », *La Houille Blanche*, n° 1, février 2017, p. 44-50 ; Julie Trottier et Jeanne Perrier, « Water driven Palestinian agricultural frontiers: the global ramifications of transforming local irrigation », *Journal of Political Ecology* 25, n° 1, 2018, p. 292-311; Julie Trottier, Anaïs Rondier, et Jeanne Perrier, « Palestinians and Donors Playing with Fire: 25 Years of Water Projects in the West Bank », *International Journal of Water Resources Development*, 26 juin 2019, p. 1-25 ; Julie Trottier, Nelly Leblond, et Yaakov Garb, « Jordan Valley Clearance? When epistemic violence makes the impacts of agricultural transformation invisible », *Environment and Planning E : Nature and Space*, 2019, p. 1-27.

9. Sources : ARIJ, « Status of the Environment in the State of Palestine », Jerusalem, ARIJ, 2015 ; bases de données de l'APE de 2016, entretiens au département de l'assainissement de l'APE réalisés par l'auteure.

Cependant, ces projets dits de « développement agricole » nécessitent une réorganisation de la tenure foncière et de la tenure de l'eau comme nous le verrons dans la dernière partie de cet article. De plus, les processus de territorialisation ne constituent pas uniquement une prérogative étatique, mais sont déployés par différents acteurs interagissant avec les espaces et les ressources en eau.

L'exploration de ces processus de territorialisation nécessite de s'intéresser aux stratégies individuelles et collectives de ces acteurs, et à leurs représentations de l'espace et des ressources, et donc de considérer également le pluralisme juridique entourant l'appropriation des ressources hydriques et foncières.

Droits d'eau et titres fonciers en Cisjordanie

Il est impossible de réduire la gestion des ressources hydriques en Cisjordanie aux accords d'Oslo et aux lois palestiniennes successives sur l'eau. Ces dernières participent non seulement à rendre invisibles des acteurs locaux de la gestion de ces ressources, mais également les stratégies et les dynamiques de pouvoir qui les lient entre eux¹⁰.

Plusieurs règles relatives à la gestion des ressources en eau palestinienne ont coexisté et coexistent encore aujourd'hui. Les ressources hydriques pour l'irrigation ont surtout été gérées localement, selon des règles coutumières, malgré certaines tentatives de contrôle centralisé. Plusieurs travaux attestent de la présence d'une agriculture irriguée en Palestine sous l'empire ottoman et de l'existence d'une organisation sociale micro-locale pour distribuer l'eau des sources¹¹.

L'organisation coutumière des ressources en eau autour des puits et des sources a déjà fait l'objet de plusieurs travaux¹². Nous en résumons ici les principales caractéristiques. La plupart des puits agricoles en Cisjordanie obéissent à un régime de propriété communautaire et sont constitués en « société¹³ » composée d'un groupe d'agriculteurs ayant mis en commun leurs moyens financiers pour forer un puits. Chaque membre de la « société » obtient ainsi une part d'eau. La distribution de l'eau entre les agriculteurs se fait par l'opérateur du puits qui tient à jour le calendrier d'irrigation et les quantités attribuées à chacun. Il existe aussi des puits privés dont l'eau peut servir uniquement au propriétaire du puits, ou bien être revendue en partie ou dans sa totalité à d'autres agriculteurs. Certains puits alimentent également des réservoirs, souvent gérés par une coopérative d'agriculteurs. En ce qui concerne l'irrigation par les sources, elle s'organise autour de « tours d'eau » : les terres

10. J. Perrier analyse les lois palestiniennes de l'eau, le contexte de leur réforme et les mécanismes de centralisation à l'œuvre sous couvert d'un discours de décentralisation de la gouvernance de l'eau. Voir Jeanne Perrier, « Palestinian water laws: between centralization, decentralization, and rivalries.pdf », *AFD Research Papers Series*, n° 151, novembre 2020, p. 1-30.

11. Voir en particulier Wolf-Dieter Hütteroth et Kamal Abdulfattah, *Historical Geography of Palestine, Transjordan and Southern Syria in the late 16th century*, Erlangen, Palm und Enke, 1977 ; Amy Singer, *Palestinian peasants and Ottoman officials: Rural administration around sixteenth-century Jerusalem*, New York, Cambridge University Press, 1994 ; Beshara B. Doumani, *Rediscovering Palestine. Merchants and Peasants in Jabal Nablus, 1700-1900*, Berkeley, University of California Press, 1995.

12. Pour les travaux sur l'analyse des constellations hydropolitiques locales palestiniennes de l'irrigation dans l'histoire récente, voir Anita De Donato, « Spring Water: the Lifeblood of the Village of Wadi Fukin (West Bank) » Université de Milan-Bicocca, Université Paris 8, 2018 ; Emily McKee, « Water, Power, and Refusal: Confronting Evasive Accountability in a Palestinian Village », *Journal of the Royal Anthropological Institute* 25, n° 3, 2019, p. 546-65 ; Emily McKee, « Divergent Visions: Intersectional Water Advocacy in Palestine », *Environment and Planning E: Nature and Space*, 2020 ; Julie Trottier, *Hydropolitics in the West Bank and Gaza strip*, Jerusalem, PASSIA, 1999 ; Julie Trottier, « The social construction of water management at the intersection of international conflict: The case of Al Auja », *Euroorient*, n° 44, 2013, p. 161-81 ; Julie Trottier et Jeanne Perrier, « Water driven Palestinian agricultural frontiers: the global ramifications of transforming local irrigation », *Journal of Political Ecology* 25, n° 1, 2018, p. 292-311.

13. En arabe *sharikat al bir*, littéralement « société du puits ».

reliées à la source par différents canaux reçoivent de l'eau pendant un laps de temps déterminé par la surface à irriguer et alternent ensuite à intervalle régulier selon le nombre d'agriculteurs. Enfin, certains agriculteurs reçoivent l'eau par camion-citerne, achetée à un prix généralement très élevé.

Les droits coutumiers locaux concernant la gestion des ressources hydriques pour l'irrigation ont survécu aux différents régimes d'occupation depuis le début du XX^e siècle, malgré plusieurs tentatives de « développement agricole » par les autorités mandataires britanniques notamment. Ces dernières ont tenté de réformer les droits d'eau à travers l'élaboration d'une politique agricole censée développer et intensifier l'exploitation des terres agricoles¹⁴. Plusieurs communautés arabes ont donc perdu leur accès à l'eau ou vu leurs usages se transformer, non sans résistance.

Après la création de l'État d'Israël en 1948, la Cisjordanie est passée aux mains du royaume hachémite de Jordanie. Ce dernier a entrepris de gros travaux hydrauliques sur la rive Est du Jourdain qui n'ont pas eu d'impact sur la gestion locale de l'eau au sein des villes et villages palestiniens. Toutefois, les autorités jordaniennes ont débuté un important travail de formalisation des titres fonciers et des droits d'eau en Cisjordanie¹⁵. Ceci a permis de reconnaître formellement les droits d'eau associés à certaines terres, et donc de lier tenure foncière et tenure de l'eau. Par exemple, les propriétaires dont les terres recevaient un tour d'eau d'une source ont vu ce droit d'eau inscrit dans leur titre foncier, contrairement aux terres exclues de ce système d'irrigation pour lesquelles il n'était pas fait mention de droits d'eau. Ce travail de formalisation a été complété dans la vallée d'Al Far'a, située au nord de la vallée du Jourdain, et au cœur d'une réorganisation de l'agriculture depuis les années 1990, rebattant les cartes de ces droits d'eau formellement reconnus depuis les années 1950.

À partir de 1967, la Cisjordanie est passée sous occupation israélienne et a été soumise aux ordres militaires israéliens qui contraignent le développement des ressources en eau palestiniennes et la construction ou la réhabilitation d'infrastructures, telles que les puits et les stations d'épuration. Cependant, ces ordres militaires n'interviennent pas dans l'organisation coutumière locale de l'irrigation.

Depuis la création de l'AP en 1993 et de l'Autorité palestinienne de l'eau (APE) en 1995 dans le cadre des accords d'Oslo, de nombreuses politiques nationales agricoles et de nombreux projets de développement visent à « orienter » l'agriculture pour en faire un secteur clé de l'économie palestinienne. Cependant, ces politiques agricoles participent à modifier l'organisation sociale autour des ressources foncières et de l'eau. Nous en proposons ici une analyse pour en comprendre les enjeux.

« Développer » l'agriculture : un objectif national, politique et économique

L'agriculture constitue une pierre angulaire de l'économie nationale palestinienne et revêt un double objectif de construction étatique et de lutte contre l'occupation israélienne. Premièrement, l'occupation israélienne représente un obstacle majeur au développement politique, social et économique des territoires palestiniens. La majorité des terres disponibles se situent en zone C, contrôlée civilement et militairement par Israël et en proie à la colonisation israélienne. Investir ces territoires par l'agriculture fait partie de la stratégie palestinienne de protection de ces terres et de

14. Roza I.M. El Eini, « The Implementation of British Agricultural Policy in Palestine in the 1930s », *Middle Eastern Studies* 32, n° 4, octobre 1996, p. 211-50.

15. M. Fischbach détaille ce travail de formalisation entrepris par les autorités jordaniennes, mais non achevé sur l'ensemble de la Cisjordanie, et les conséquences de la formalisation de ces droits fonciers et d'eau sur la politique israélienne de colonisation ensuite. Voir Michael R. Fischbach, « The Implications of Jordanian Land Policy for the West Bank », *Middle East Journal* 48, n° 3, 1994, p. 492-509.

lutte contre la fragmentation territoriale palestinienne¹⁶, soutenue par les bailleurs de fonds, tels que l'Agence française de Développement et la Banque mondiale. Deuxièmement, les stratégies agricoles palestiniennes successives construisent l'image d'une agriculture en perdition, sous-développée et d'un secteur de l'eau désorganisé, où la rareté des ressources en eau et une « inefficience » dans leur utilisation et leur gestion constituent un frein au développement agricole¹⁷. Dans cette vision, l'agriculture palestinienne ne pourrait retrouver sa grandeur que par le biais d'investissements, de modernisation, et d'une transformation profonde de l'utilisation des terres et des ressources en eau.

Le diagnostic d'un territoire « sous-développé » contraint par l'occupation israélienne

Dans les stratégies palestiniennes de l'agriculture et du secteur de l'eau, l'occupation israélienne semble en grande partie responsable des difficultés économiques, institutionnelles, sociales et politiques palestiniennes. L'occupation israélienne affecte directement la vie quotidienne des Palestiniens par les restrictions de circulation, les arrestations arbitraires, les destructions d'infrastructures, ou encore les confiscations de terres. L'agenda national palestinien pour 2017-2022 identifie l'occupation israélienne comme un « cercle vicieux¹⁸ ». L'AP dénonce également le contrôle d'Israël sur les ressources naturelles situées en Cisjordanie, citant les ressources en eau comme exemple principal dont le développement se trouve très limité par les difficultés d'accès et de construction (voire interdictions dans certains cas) sur les terres situées en zone C, par l'instauration du *Joint Water Committee*, par les accords d'Oslo¹⁹, et par des ordres militaires israéliens émis dès 1967. Par exemple, l'ordre militaire 158, émis le 19 novembre 1967 soumet toute construction hydraulique palestinienne à l'obtention préalable d'un permis de la part des autorités israéliennes, et rend possible le refus, l'amendement ou l'annulation d'un permis sans justification, tout comme la confiscation de toute infrastructure n'ayant pas de permis.

Les différentes stratégies palestiniennes et les stratégies agricoles établies par l'administration américaine sous la forme du plan Kerry, ainsi que par la Banque mondiale et l'Office du Quartet²⁰ décrivent une sous-utilisation des terres disponibles et cultivables en Cisjordanie. Cette sous-utilisation des terres est imputée au manque d'eau pour le secteur agricole, à un manque de financements et à des risques trop élevés liés à l'occupation israélienne et n'incitant pas à investir dans ce secteur²¹.

16. Klervi Fustec, « From Domestic Water to Agricultural Water: How Do Donors Contribute to the Water Crises in the Occupied Palestinian Territories? », *La Houille Blanche*, n° 1, février 2017, p 44-50.

17. Ce constat a mené à une réforme du secteur de l'eau en 2008 et à une modification par décret en 2014 de la loi de l'eau palestinienne de 2002. Voir Jeanne Perrier, « Palestinian water laws: between centralization, decentralization, and rivalries.pdf », *AFD Research Papers Series*, n° 151, novembre 2020, p. 1-30.

18. State of Palestine, « National Policy Agenda 2017-2022: Putting Citizens First », 2016.

19. Oslo II, annexe III, article 40 : ce comité est constitué d'un nombre égal d'Israéliens et de Palestiniens. Il traite des questions d'eau et d'assainissement. Un consensus des participants est nécessaire pour autoriser tout développement hydraulique. En pratique, le JWC favorise largement Israël qui dispose, de facto, d'un droit de veto contre tout projet de développement hydraulique palestinien. Voir Julie Trottier, *Hydropolitics in the West Bank and Gaza strip, op.cit.*; Jan Selby, « Dressing up Domination as 'Cooperation': The Case of Israeli-Palestinian Water Relations » *Review of International Studies* 29, n° 01, 2003, p. 121-138.

20. L'Office du Quartet a été créé en 2007 sous l'égide de Tony Blair pour réaliser la mission du Quartet et aider le processus de négociation israélo-palestinien en particulier. L'Office du Quartet a dirigé la réalisation du plan économique de 2014, qui vient compléter le processus de paix proposé par John Kerry, secrétaire d'État américain en 2014. Voir Office of the Quartet, « Initiative for the Palestinian Economy: Agriculture », Document de présentation, 2014 ; Banque mondiale, « Areac C and the future of the palestinian economy », Rapport n°AUS2922, World Bank, 2013.

21. Ministry of Agriculture, « National Agricultural Sector Strategy 2017-2022: "Resilience and Sustainable

Une majorité des terres de Cisjordanie se trouve en zone C, sous contrôle civil et militaire israélien, rendant leur accès et leur utilisation difficiles, voire impossible dans certaines localités. La Banque mondiale estime que la zone C contient environ 326 400 *dunums*²² de terres arables, pour lesquelles les restrictions posées par l'occupation israélienne empêchent l'accès et l'exploitation²³. Cependant, les territoires de la zone C concentrent un fort potentiel pour le développement hydraulique, puisqu'ils accueillent la majorité des terres agricoles et peuvent accueillir des stations d'épuration (STEP), éloignées des centres urbains. Enfin, la construction du mur de séparation commencée au début des années 2000 a renforcé l'asymétrie de pouvoir et d'accès aux ressources en eau entre les acteurs palestiniens et Israël, particulièrement pour l'irrigation²⁴.

Le diagnostic effectué pour ce secteur révèle également un problème de commercialisation des produits agricoles, que ce soit sur le marché intérieur ou extérieur. La vente de produits agricoles israéliens sur le marché local palestinien engendre une concurrence de taille pour les produits palestiniens qui ont du mal à aligner leur prix. De plus, les restrictions à l'exportation et les délais imposés par l'administration occupante contraignent fortement l'exportation de ces produits. Toutefois, comme nous le verrons, l'agriculture d'exportation semble être un modèle agricole privilégié par l'AP pour revitaliser ce secteur.

Les différents documents produits par des institutions palestiniennes ou internationales dépeignent un secteur agricole en berne, économiquement à la dérive, mais ayant un fort potentiel de développement. La réalisation de ce potentiel semble étroitement liée à la mise en place de nouvelles politiques fixant l'utilisation des ressources en eau.

Les ressources en eau comme moyen de réalisation du « développement » agricole

Les usages agricoles constituent une préoccupation importante pour la gestion des ressources en eau car ils en sont les plus grands consommateurs. En Cisjordanie, environ 60 millions de m³ d'eau sont utilisés chaque année pour l'agriculture, représentant 45 % des utilisations totales de l'eau²⁵. Cependant, les documents de stratégie décrivent les usages agricoles de l'eau comme « inefficients » : les infrastructures d'irrigation, trop anciennes et peu réhabilitées, entraînent des pertes d'eau importantes dans le système, ce qui restreint la productivité et la rentabilité de l'agriculture²⁶. La stratégie agricole pour 2014-2016 décrit une « utilisation incompétente des ressources et des intrants » (Ministry of Agriculture 2014, 12), dont l'eau fait partie.

L'irrigation palestinienne repose principalement sur l'extraction d'eau provenant des puits parfois illégaux qui, selon l'APE et le ministère de l'Agriculture (MoA), participent à la pénurie d'eau et à l'assèchement des sources. Selon le MoA, le forage de puits illégaux entraîne une augmentation des prix et donc du coût d'approvisionnement pour les agriculteurs²⁷. Le manque de coordination entre les différents

Development" », 2016, p. 10.

22. Un *dunum* équivaut à un dixième d'hectare. Nous privilégions ici l'unité de mesure utilisée dans les territoires palestiniens occupés.

23. World Bank, « Area C and the future of the Palestinian economy », 2010, p. 10.

24. Julie Trottier, « A wall, water and power: the Israeli 'separation fence' », *Review of International Studies* 33, n° 01, 2007, p. 105-27; Julie Trottier et Jeanne Perrier, « Challenging the Coproduction of Virtual Water and Palestinian Agriculture », *Geoforum* 87, 2017, p. 85-94.

25. Ministry of Agriculture, *op. cit.*, p. 11.

26. Ministry of Agriculture, « National Agriculture Sector Strategy "Resilience and Development" »; Ministry of Agriculture, « National Agricultural Sector Strategy 2017-2022: "Resilience and Sustainable Development" », 2016.

27. Ministry of Agriculture, *op.cit.*, p. 11-12.

utilisateurs de l'eau, parfois en compétition, aggrave la pénurie. Par exemple, l'APE s'inquiète de la stratégie agricole palestinienne qui prévoit des programmes de réhabilitation de terres nécessitant l'approvisionnement « d'énormes quantités d'eau pour ce secteur vital et stratégique²⁸ ».

Toutefois, la réponse semble devoir venir des ressources en eau dites « non-conventionnelles », comme les eaux de pluie récupérées, le dessalement de l'eau de mer ou encore le traitement des eaux usées. Selon l'APE et le MoA, la pression sur les ressources en eau souterraines provient notamment d'une sous-exploitation des ressources non-conventionnelles. La prise en compte de ces ressources permet d'augmenter la quantité d'eau disponible afin de faire face à une situation de pénurie d'eau dans la région. Israël et la Jordanie réutilisent déjà massivement les effluents traités dans l'agriculture. La réutilisation des eaux traitées constitue une priorité pour les stratégies agricoles palestiniennes, ainsi que pour les bailleurs de fonds, dont les projets d'assainissement ont été empêchés par Israël jusqu'en 2010. Elle est à la fois un outil de lutte contre la pollution environnementale, et un levier de développement de l'agriculture. À travers l'exemple de Naplouse, nous verrons que les projets de réutilisation comportent également un objectif de construction étatique.

Le bilan hydrique palestinien intègre les eaux usées comme une ressource à part entière. Leur traitement permet de lutter contre la pollution des cours d'eau et des eaux souterraines, et offre la possibilité de les réutiliser pour l'agriculture. L'APE considère le secteur agricole comme prioritaire dans la réutilisation des eaux usées traitées, censée permettre le développement du secteur agricole en augmentant la surface de terres irriguées, malgré les discours sur la pénurie d'eau. Cette méthode est également perçue comme un moyen de substitution à l'irrigation par les eaux souterraines et donc une façon d'économiser ces dernières pour pouvoir les transférer à un usage domestique. Il faudrait donc que les terres (actuellement irriguées) modifient leur source d'irrigation, et que les nouvelles terres irriguées soient majoritairement rattachées à un système d'irrigation par les eaux usées traitées. Ceci implique une modification des trajectoires matérielles des flux d'eau et par conséquent de nouvelles interactions entre ces derniers et les territoires que ces flux traversent ou non.

Le développement et une utilisation plus « efficiente » des ressources en eau apparaissent comme un pilier de la stratégie d'intensification agricole car celle-ci repose sur l'irrigation. En effet, il s'agit de maximiser la consommation de l'eau agricole et de générer une augmentation du volume d'eau disponible pour les agriculteurs grâce à une utilisation efficiente²⁹. L'objectif est d'accroître la surface de terres irriguées, notamment en zone C, et de modifier les pratiques d'irrigation pour mettre en place un nouveau modèle agricole.

Une stratégie agricole partagée entre soutien d'une agriculture locale et développement d'un système productif intensif

L'analyse des stratégies agricoles permet de comprendre plus clairement les transformations soutenues, et particulièrement l'ambition de combiner une « expansion horizontale » de l'agriculture à une « expansion verticale » :

Malgré l'importance de l'expansion agricole horizontale pour le développement agricole et la protection des terres contre la confiscation et les colonies, [...] pour que la transformation de la production agricole suive la croissance continue de la demande locale, ainsi que les exigences du marché local et international, il faudra également s'attacher à améliorer la technologie agricole et à encourager l'expansion verticale du secteur en améliorant les services agricoles

28. Palestinian Water Authority, « Water Authority Strategic Plan 2016–2018 », State of Palestine, 2016, p. 9.

29. Ministry of Agriculture, *op. cit.*, p. 53.

et en investissant dans une agriculture intensive qui pourrait obtenir un meilleur rendement économique, d'une part, et de meilleures possibilités d'emploi, d'autre part³⁰.

Un des objectifs de la stratégie agricole de 2017-2022 est l'intensification de l'agriculture par l'augmentation de la productivité et la compétitivité de ce secteur, et l'amélioration de sa contribution au PIB national et à la sécurité alimentaire³¹. Il s'agit notamment de guider les agriculteurs vers la mise en œuvre de « systèmes modernes de production agricole », par l'intervention d'experts pour « transférer et disséminer un savoir agricole, et respecter le calendrier agricole », et la réduction du coût des intrants³².

L'augmentation de la contribution de l'agriculture au PIB palestinien traduit la volonté d'accroître les exportations, et de réduire les importations afin de rééquilibrer la balance commerciale. Mais cela suppose également le changement des cultures et la poursuite de la distribution par le MoA de semis « productifs et compétitifs » à haute valeur ajoutée, tels que « les palmiers dattiers, les avocats, les mangues, les goyaves, les raisins sans pépins (...) et des plantes médicinales³³ ». Les bailleurs de fonds ont déjà encouragé le développement d'arbres fruitiers dans les périmètres de réutilisation à Naplouse Ouest et les raisins sans pépins³⁴ dans la vallée d'Al Far'a. Certaines entreprises agro-alimentaires palestiniennes cultivent également les palmiers dattiers dans la vallée du Jourdain³⁵, et les plantes médicinales dans la vallée d'Al Far'a³⁶. Une première image du secteur agricole envisagé se dessine, centrée sur les performances économiques et l'intervention de nouveaux acteurs, tels que les agrobusiness. Néanmoins, cultiver ces assolements est rendu possible par un changement de la tenure foncière et de la tenure de l'eau qui permet de répondre aux contraintes posées par ces semences.

Ainsi, le secteur agricole se voit attribuer la charge de « développer » l'économie, transformant les pratiques notamment en termes de tenure de l'eau dans la zone C, mais également celle de « protéger » les plus vulnérables qui, paradoxalement sont les premiers affectés par les bouleversements de la tenure foncière et de l'eau engendrés par les projets de développement.

Les bouleversements à l'œuvre sur les ressources en eau et la tenure foncière

La matérialisation de ces stratégies agricoles et de ces nouvelles trajectoires de l'eau se réalise à travers des projets de développement, financés par l'aide internationale, ainsi que *via* des investissements privés palestiniens. Ces projets génèrent des bouleversements de la tenure foncière et de la tenure de l'eau. On examine ici deux exemples : les projets de réutilisation des eaux traitées à Naplouse Ouest, et la mise en place d'un nouveau modèle agricole dans la vallée d'Al Far'a. Les premiers construisent

30. Ministry of Agriculture, *op. cit.*, p. 12.

31. Ministry of Agriculture, *op. cit.*, p. 33.

32. Ministry of Agriculture, *op. cit.*, p. 36.

33. Ministry of Agriculture, *op. cit.*, p. 23.

34. Les raisins sans pépins constituent une spécialité des colonies israéliennes de Cisjordanie, très appréciée sur le marché palestinien.

35. Julie Trottier, Nelly Leblond, et Yaakov Garb, « Jordan Valley Clearance? When epistemic violence makes the impacts of agricultural transformation invisible », *Environment and Planning E : Nature and Space*, 2019, p. 1-27.

36. Par exemple, les plantes médicinales dans la vallée d'Al Far'a sont notamment cultivées par l'entreprise *Daraghmeah for Fresh Herbs and Agriculture*, et *Nakheel Company* est une des entreprises cultivant des palmiers dattiers dans la vallée du Jourdain.

un « front pionnier agricole³⁷ », mené par une alliance entre les bailleurs, la municipalité de Naplouse et l'AP. Ils participent à l'intensification de l'utilisation des terres et leur planification rend invisibles les multiples utilisations locales de l'espace et les structures sociales qu'elles soutiennent. Dans la vallée d'Al Far'a, les investissements privés dans l'exploitation des ressources en eau et foncières, soutenus par différents facteurs économiques et politiques, ont encouragé le développement d'une agriculture industrielle et d'exportation. Ces deux exemples démontrent l'enchevêtrement de la tenure foncière et de la tenure de l'eau, et la nécessité de considérer leurs interactions dans l'étude des changements agricoles et sociaux d'un territoire.

Un bouleversement induit par les projets de développement : l'exemple de la réutilisation des eaux usées traitées à Naplouse Ouest

Après un retard dû aux blocages administratifs israéliens, la station de traitement des eaux usées à Naplouse Ouest a pu être construite en 2013, grâce à un financement de la banque de développement allemande, KfW. Elle se situe le long du *wadi* Al Zomar³⁸, cours d'eau transfrontalier entre la Cisjordanie et Israël³⁹.

La planification et la réalisation des projets de réutilisation des eaux usées ont débuté uniquement à partir de 2013. La KfW a d'abord financé un projet pilote géré par les ingénieurs de la station d'épuration (STEP) et situé à l'intérieur de celle-ci, pour tester différentes semences. Puis elle a financé un premier projet de réutilisation des eaux traitées en 2017 avec la participation de 28 agriculteurs. Elle en prévoit un deuxième sur 2700 *dunums*, toujours à l'étude. L'USAID a également financé un projet de réutilisation, actif depuis 2016. Ce dernier encourage une agriculture d'exportation privilégiant la culture d'arbres fruitiers à haute valeur ajoutée, tandis que les projets portés par la KfW cherchent à maximiser la consommation d'eau pour minimiser les rejets d'eaux traitées dans le *wadi* s'écoulant vers Israël. La figure 2 situe ces projets le long du *wadi* et par rapport à la Ligne verte.

37. Julie Trottier et Jeanne Perrier, « Water driven Palestinian agricultural frontiers: the global ramifications of transforming local irrigation », *Journal of Political Ecology* 25, n° 1, 2018, p. 292-311.

38. Aussi appelé *Alexander river* en Israël. Nous utilisons l'appellation arabe dans cet article.

39. Nous ne revenons pas ici sur le contexte politique et environnemental de la construction de cette station d'épuration palestinienne. Pour en savoir plus sur les enjeux politiques, économiques et stratégiques de la gestion des eaux usées transfrontalières entre Israël et les territoires palestiniens occupés, voir Fischhendler et al. « The Politics of Unilateral Environmentalism: Cooperation and Conflict over Water Management along the Israeli-Palestinian Border », *Global Environmental Politics* 11, n° 1, février 2011, p. 36-61 ; et Perrier « Quelle gouvernance des eaux pour quelle construction étatique dans les territoires palestiniens ? L'étude des constellations hydropolitiques des eaux douces et usées. » Montpellier, Université Paul Valéry, Montpellier 3, 2020.



Figure 2 : Carte de situation de l'ouest de Naplouse situant la STEP et les projets de réutilisation des eaux usées.
Réalisation : Jeanne Perrier.

Les différents projets de réutilisation des eaux usées rassemblent de nombreuses micro-parcelles avec une tenure foncière complexe à démêler, et une multitude de propriétaires et d'usages. Le projet de la KfW vise une surface de 2700 *dunums*, sur laquelle il projette l'établissement de clusters agricoles, nécessitant de repenser la tenure foncière actuelle marquée par la micro-parcellisation⁴⁰. N'étant pas encore réalisé, les différents documents de projets permettent d'étudier les transformations foncières envisagées et l'organisation de la gestion de l'eau.

Le projet de réutilisation de la KfW assure participer à sécuriser l'utilisation des terres du périmètre ciblé. Il suppose donc d'emblée que le manque d'eau entraîne une insécurité quant à l'utilisation des terres. En réalité, la tenure foncière actuelle soutient des mécanismes locaux de solidarité et traduit des stratégies individuelles ou collectives d'utilisation des terres. Les différents types de tenure foncière présents démontrent une organisation particulière de l'agriculture, qui ne repose pas uniquement sur des relations marchandes. Un des propriétaires concernés par le futur projet possède une terre héritée de sa famille, couverte d'oliviers, dont la récolte est assurée par une famille dans le besoin. La récolte terminée, la famille en conserve la moitié. Aucun loyer n'est payé, il s'agit d'un contrat de métayage. Cette organisation est bénéfique pour les deux parties : le propriétaire de cette terre n'a pas le temps

40. La micro-parcellisation en Cisjordanie résulte principalement de deux phénomènes :

1) la division des terres *mesha'a* en propriétés privées à la fin du XIXe siècle, et 2) les règles d'héritage. Le système de tenure foncière appelé *mesha'a* désigne un régime de propriété commune et indivisible. À partir de 1860, l'administration centrale ottomane débute un processus d'inscriptions au cadastre des parcelles, jusqu'alors catégorisées *mesha'a*. Ainsi, la propriété privée devient la principale forme de tenure foncière à la fin du XIXe siècle, caractérisée par une forte fragmentation et dispersion des terres (Abraham Granott, *The land system in Palestine: History and Structure*, London, Eyre & Spottiswoode, 1952).

de ramasser les olives à cause de sa profession, et la famille peut faire une réserve d'olives et d'huile ou revendre l'huile pour avoir un revenu⁴¹. Un autre propriétaire possède dix *dunums* dans le périmètre prévu du projet de la KfW et loue sa terre en échange d'un loyer annuel à un agriculteur qui cultive uniquement en pluvial⁴². Enfin, un troisième propriétaire cultive lui-même sa terre. Il possède trente *dunums*, achetés progressivement entre 2001 et 2013 à son retour d'Allemagne. Son réservoir d'eau de pluie ne suffit pas pour irriguer ses jeunes arbres fruitiers, il achète donc de l'eau à des distributeurs privés d'eau domestique, et la stocke pour irriguer tout au long de la saison. Trop âgé pour entretenir ses terres, il emploie de la main d'œuvre qu'il paie à la semaine ou à la journée lorsque le travail s'effectue sur une période discontinue⁴³.

Ces multiples configurations de la tenure foncière demeurent essentielles pour comprendre l'organisation sociale tissée au travers de l'agriculture dans cet espace. Elles démontrent la diversité des utilisations et l'importance des mécanismes qu'elles soutiennent en termes de sécurité alimentaire et d'emplois. L'imposition d'une nouvelle organisation agricole devrait modifier la tenure foncière actuelle et fragiliser les plus vulnérables. Par exemple, les contrats de métayage ne seront plus autorisés et seront remplacés par des contrats de location contre paiement monétaire. L'établissement du modèle de l'agriculture intensive prévu par le projet de réutilisation ne répond donc pas à la diversité de la tenure foncière permettant d'accommoder les différents acteurs et cas de figures cités.

Afin de concrétiser ce projet, il est essentiel que tous les propriétaires acceptent que leur terre intègre un périmètre irrigable. Or, le refus de certains remettrait en question la viabilité de tout le projet, car l'organisation en clusters exclut la possibilité d'un morcellement du périmètre d'irrigation, sans compter les coûts d'installation, d'opération et de maintenance du système d'irrigation qui ne pourront pas être rentabilisés si les refus se multipliaient. Bien que l'une des conséquences attendues du projet de réutilisation soit de renforcer la sécurité de l'occupation des sols, cette sécurisation vaut surtout pour les gestionnaires du projet. Ces derniers souhaitent mettre en œuvre divers moyens, tels que la limitation du droit d'usage des terres ou encore la possibilité d'établir un contrat de location sur l'ensemble d'une parcelle détenue par plusieurs propriétaires si le propriétaire signant le document possède au moins la moitié de la totalité de la parcelle, pour limiter les refus, empêcher les conflits, et donc éviter l'échec du projet, ce qui ne renforce pas la sécurité foncière mais adapte la tenure foncière en fonction des besoins du projet, au risque de fragiliser les plus vulnérables.

La construction de ce nouvel espace agricole passe par une refonte de l'organisation de l'agriculture à Naplouse Ouest et une verticalisation de la gouvernance de l'eau⁴⁴. L'appareil institutionnel envisagé introduit de nouveaux acteurs dans la gestion des ressources en eau et des terres, notamment la municipalité de Naplouse et la nouvelle association d'usagers de l'eau créée pour ce projet. Or, cet appareil institutionnel participe à rendre invisibles certaines trajectoires et utilisations préexistantes ou potentielles des ressources en eau, en faisant de l'irrigation la trajectoire inévitable des projets de réutilisation des eaux traitées. Cette appropriation rend illégitime toute autre forme de tenure de l'eau, ainsi que les formes de tenure foncière actuelles soutenant une organisation sociale particulière.

41. Entretien réalisé le 1er octobre 2017 à Sebastia par l'auteure.

42. Entretien réalisé le 1er octobre 2017 à Sebastia par l'auteure.

43. Entretien réalisé le 27 novembre 2017 à Sebastia par l'auteure.

44. Pour une analyse de l'institutionnalisation de la gouvernance de l'eau par la mise en place des associations d'usagers de l'eau palestiniennes, voir Jeanne Perrier, « The Institutionalization of Irrigation in and the Effects thereof: the Case of the Palestinian Water User Associations », *AFD Research Papers Series*, n° 197, novembre 2020, p. 1-22.

Les investissements privés palestiniens comme soutien à un nouveau modèle agricole dans la vallée d'Al Far'a

La source d'eau d'Al Far'a et ses sources tributaires constituent un point central de l'organisation agricole et sociale de la vallée, et influencent le choix d'assolement jusque dans les années 1990. Bien qu'une distinction existe dans les titres fonciers entre les terres associées à un droit d'eau - majoritairement situées proches des canaux d'irrigation - et celles sans droit d'eau, cette distinction a fini par disparaître avec l'assèchement des sources. Sur celles disposant d'un droit d'eau, les agriculteurs cultivaient des légumes et arbres fruitiers demandant une irrigation toute l'année. Sur les autres terres, se trouvaient uniquement des cultures pluviales, dont du blé et des légumineuses. Certains agriculteurs pouvaient également bénéficier de puits forés dans les années 1950 et 1960, reconnus par les autorités jordaniennes puis israéliennes. Cependant, au début des années 2000, les traces des systèmes traditionnels d'irrigation commencent à disparaître, à cause de l'assèchement des différentes sources de la vallée, ou à cause de l'obsolescence de certains puits anciens. La multiplication de nouveaux forages à partir des années 1990 a, quant à elle, largement contribué au bouleversement de la tenure foncière et de la tenure de l'eau.

Le Nord de la vallée d'Al Far'a, entre le village d'Al Far'a et de Beit Hasan, compte désormais une soixantaine de puits légaux, et au moins une dizaine de puits illégaux⁴⁵. Les forages ont constitué à la fois un moyen de résistance à l'occupation et un outil de développement, transformant le paysage agricole et l'organisation sociale. Le contexte politique a favorisé ce phénomène : au milieu des années 1990, l'Autorité palestinienne (AP) voit le jour avec les accords d'Oslo, entraînant une période de transition et de flou institutionnel, suivie par une période d'instabilité avec l'irruption de la seconde Intifada entre 2001 et 2006. Afin de mettre fin à ce chaos, l'AP légalise une vingtaine de puits en 2010, condamnant par ricochet les sources de la vallée d'Al Far'a. Dans le même temps, l'armée israélienne poursuit une stratégie de contrôle aléatoire des puits illégaux, renforçant le sentiment d'insécurité des agriculteurs dépendant de ces puits sans permis.

Le forage d'un puits permet de changer les trajectoires de l'eau, de s'appropriier l'eau pompée, et de créer de nouveaux espaces agricoles, au détriment d'autres plus anciens. L'assèchement de la source et les multiples forages en amont de la source d'Al Far'a ont donc inversé le processus de distribution d'eau : l'eau a été dirigée vers l'amont de la vallée sans droits d'eau, asséchant les terres disposant d'un droit d'eau en aval.

Par ailleurs, la multiplication des forages a favorisé le développement de nouveaux modèles agricoles et l'intensification des activités agricoles dans la vallée d'Al Far'a. Pour certains agriculteurs se passant le savoir-faire de « père en fils », ces nouveaux accès à l'eau ont permis d'étendre la surface de terres irriguées et de cultiver de nouvelles semences. Pour d'autres, expatriés depuis plusieurs années, dans les pays du Golfe en particulier, il s'agissait d'investir leur capital financier dans l'agriculture au moment de leur retour et donc de forer un puits et d'acquérir et louer de nouvelles parcelles⁴⁶. La possibilité de sécuriser l'accès à l'eau par un forage individuel a permis d'augmenter considérablement la surface de terres irriguées par agriculteur, passant d'à peine une dizaine de *dunums* à plusieurs centaines de *dunums* chacun (figure 3). On assiste donc à un phénomène d'accumulation des terres aux mains de quelques agriculteurs, renforcé par et renforçant la nouvelle tenure de l'eau, au détriment des petits

45. Ces puits sont considérés comme illégaux par l'AP et par Israël car aucun permis n'a été demandé ou attribué au propriétaire du puits. Ces puits sont donc menacés de destruction, en particulier par l'armée israélienne. J. Perrier analyse le statut particulier de ces puits et les politiques aléatoires de contrôle et de répression israéliennes, voir Jeanne Perrier, « Quelle gouvernance des eaux pour quelle construction étatique dans les territoires palestiniens ? L'étude des constellations hydro-politiques des eaux douces et usées. » (Montpellier, Université Paul Valéry, Montpellier 3, 2020).

46. En effet, certains combinent différents modes de tenure foncière (achat et location), car ils n'ont pas les moyens d'acheter de grandes parcelles de terre.

agriculteurs qui comptaient sur la source et n'ont pas eu les moyens financiers de suivre le mouvement des forages privés.



Figure 3 : Parcelles cultivées par un seul agriculteur et irriguées grâce à un puits foré dans les années 2000. Source : Jeanne Perrier, 2018.

Si la multiplication des forages a entraîné l'apparition d'une nouvelle agriculture intensive, la volonté de développer l'agriculture a, en retour, également servi d'argument pour justifier et légitimer le forage de nombreux puits. Les forages ont permis d'accéder à une plus grande quantité d'eau, de façon plus flexible que le flux continu de la source distribué par le système de « tours d'eau ». Cette nouvelle disponibilité a rendu possible la culture de différents légumes, plus rentable financièrement que les arbres fruitiers. Parmi ces légumes, on trouve le concombre, produit phare de la vallée depuis la fin des années 1990. Il est cultivé par des agriculteurs indépendants sur de larges surfaces mais également par une entreprise agro-alimentaire, pour être vendu ensuite majoritairement sur le marché israélien.

Enfin, l'aide internationale a participé à l'émergence d'une agriculture d'exportation à Al Far'a, à partir de 2006, spécialisée entre autres dans la production d'herbes aromatiques. Ce modèle agricole est en adéquation avec les politiques agricoles palestiniennes qui souhaitent augmenter la capacité d'exportation du secteur agricole palestinien afin d'accroître la valeur ajoutée de ce secteur au sein de l'économie palestinienne. Ces implantations ont été justifiées par un discours « d'abondance en eau⁴⁷ » de la vallée d'Al Far'a, en omettant que cette abondance repose sur les multiples forages qui

47. Expression présente dans la brochure réalisée par le *Palestinian Investment Promotion Agency* en 2010 pour justifier de l'implantation d'entreprises agro-industrielles dans cette région, et du potentiel de cette région pour accueillir de

ont déplacé cette abondance vers le nord de la vallée, au détriment de l'aval qui auparavant bénéficiait effectivement de l'abondance de l'eau des sources pour cultiver.

Avec la multiplication des forages et l'assèchement consécutif des sources de la vallée d'Al Far'a, une nouvelle tenure de l'eau a remplacé l'ancienne, se caractérisant par la privatisation et la marchandisation des ressources en eau. Plusieurs stratégies ont vu le jour pour s'adapter à cette nouvelle situation pour ceux ayant perdu la totalité ou une partie de leur accès à l'eau : changement des semences, forages de puits illégaux, déprise agricole, diversification des activités et tentatives de mise en place de coopérative. L'exemple de la vallée d'Al Far'a rend ainsi compte de l'enchevêtrement de la tenure foncière et de la tenure de l'eau, et également des processus d'exclusion des plus vulnérables qui découlent de l'invisibilisation de cette relation.

CONCLUSION

Cet article a démontré que la construction étatique palestinienne s'envisage en partie *via* le développement d'une agriculture intensive, et tournée vers l'exportation. Ce choix influence les projets de développement et les pratiques individuelles d'investissement dans ce secteur. Il implique de repenser la tenure de l'eau et la tenure foncière afin d'atteindre les objectifs de développement.

D'une part, les projets de réutilisation des eaux traitées à Naplouse Ouest traduisent des coproductions particulières de l'ordre social et de l'ordre naturel. La manière dont les instigateurs de ces projets entendent gérer les ressources en eau et la terre influence leur compréhension de ces dernières. L'analyse de ces coproductions, portées par les bailleurs de fonds, l'AP et la municipalité de Naplouse, met en avant les transformations déjà opérées et celles en cours concernant la tenure foncière et la gestion des ressources en eau. Le passage à une agriculture irriguée entraîne une reconfiguration des interactions entre les habitants et les ressources en eau et foncières⁴⁸. Enfin, l'appareil institutionnel mis en place par les projets de réutilisation des eaux traitées, et particulièrement par le projet de la KfW, révèle une volonté de centraliser la tenure de l'eau aux mains d'institutions étatiques. D'autre part, l'étude de la vallée d'Al Far'a permet d'interroger les dynamiques endogènes de transformation agricole et les conséquences des changements de trajectoires des ressources hydriques sur la tenure de l'eau et la tenure foncière. Ceux-ci ont permis l'émergence d'un nouveau modèle agricole, en adéquation avec les objectifs nationaux de développement, mais ont contribué à détruire les anciens modes de tenure constitués autour des sources abondantes, aujourd'hui asséchées, de la vallée.

L'irrigation entraîne nécessairement une interaction entre la tenure foncière et la tenure de l'eau. Porter attention aux conséquences d'un changement de l'une sur l'autre permet de rendre compte des transformations de l'organisation sociale autour de ces ressources, ainsi que des processus de territorialisation à l'œuvre impulsés par différents acteurs, mais également des formes de violence que ces bouleversements engendrent pour certains acteurs.

futurs investissements.

48. Certains usages et formes d'organisation sociales autour de l'agriculture doivent être abandonnés ou bien modifiés en fonction des nouvelles contraintes